

# Mettre ses étiquettes en conformité (règlement INCO)

# **Prérequis**

Aucun

## Objectifs pédagogiques

 Les règles de l'étiquetage ont profondément évolué avec le NOUVEAU règlement européen INCO n° 1169/2011 : connaître tous les points des étiquettes à modifier pour être en conformité avec le règlement « information du consommateur »

#### **Public visé**

Responsable qualité, assistant qualité, responsable du système HACCP, responsable de la sécurité alimentaire, membres de l'équipe HACCP

#### **Programme**

- A- Une réforme nécessaire
- B- Le champ d'application du règlement
- C- Responsabilité des opérateurs
- **D- Informations obligatoires**
- E- La lisibilité des mentions
- F- Les dispositions particulières :
  - 1- Dénomination de la denrée alimentaire
  - 2- Liste des ingrédients et omissions
  - 3- Les ingrédients allergènes
  - 4- Indication quantitative des ingrédients
  - 5- La quantité nette
  - 6- Date de durabilité, de consommation
  - 7- Conditions de conservation et d'utilisation
  - 8- Pays d'origine et lieu de provenance
- G- Contrôles et sanctions

Etude de cas concrets : évolution d'étiquette type, avant et après le nouveau règlement INCO



# Mettre ses étiquettes en conformité (règlement INCO)

## Méthodes et supports pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Echanges d'expériences et discussions
- Exposés, diaporamas, exercices pratiques
- Remise de documentation et supports de formation
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence
- Évaluation des compétences acquises : QCM, Cas pratiques, Quiz

#### L'intervenant

Un ingénieur du CTCPA

## Durée, date et lieu

| Durée                             | Date        | Lieu          |  |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--|
| 1 session de 3h30<br>(9h à 12h30) | 27 mai 2021 | En distanciel |  |

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

### Coût de la formation

| Tarif adhérent AREA     | 350,00€ HT (soit 420,00€ TTC) / personne |
|-------------------------|--|
| Tarif non adhérent AREA | 450,00€ HT (soit 540,00€ TTC) / personne |

#### Le +

- Un groupe de 8 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : action de formation.



AREA Centre-Val de Loire - n° d'organisme de formation : 24 45 02829 45 Contact : Blandine HAMEL – b.hamel@area-centre.org – 02.38.71.90.11 Version 2021

